



**BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE
SOCIETE ANONYME
SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS**

**INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS
AU 30 SEPTEMBRE 2018**

(En dinars)

LIBELLES	TROISIEME TRIMESTRE 2018	TROISIEME TRIMESTRE 2017	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2018 AU 30/09/2018	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2017 AU 30/09/2017	31/12/2017
1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :	326 783 375,565	250 946 524,692	903 521 900,955	701 001 590,423	972 175 907,500
* Intérêts	237 766 638,774	165 006 537,339	635 499 855,142	447 226 328,750	627 417 748,040
* Commissions en produits	47 178 130,536	41 243 614,014	133 968 675,767	122 056 389,063	168 118 266,318
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	41 838 606,255	44 696 373,339	134 053 370,046	131 718 872,610	176 639 893,142
2- Charges d'exploitation bancaires réparties en :	118 285 616,762	72 845 095,572	306 918 744,556	194 439 260,430	270 904 717,370
* Intérêts encourus	117 177 428,469	71 974 531,209	304 913 882,239	192 908 622,226	268 743 041,486
* Commissions encourues	1 108 188,293	870 564,363	2 004 862,317	1 530 638,204	2 161 675,884
* Autres charges	-	-	-	-	-
3- Produit net bancaire	208 497 758,803	178 101 429,120	596 603 156,399	506 562 329,993	701 271 190,130
4- Autres produits d'exploitation	2 793 543,847	2 787 291,978	8 930 416,937	7 434 073,917	10 129 053,721
5- Charges opératoires, dont:	94 575 118,391	81 300 360,078	279 461 226,697	239 599 315,427	332 585 718,714
* Frais de personnel	54 727 138,740	54 139 713,691	163 807 118,376	158 549 358,837	217 314 122,557
* charges générales d'exploitation (*)	32 226 771,681	18 368 122,622	91 311 935,616	56 089 591,968	81 715 149,969
6- Structure du portefeuille :	-	-	2 093 590 146,397	1 722 306 084,595	1 991 931 265,702
* Portefeuille-titres commercial (**)	-	-	121 634 739,758	1 265 669 382,249	107 205 572,776
* Portefeuille-titres d'investissement (**)	-	-	1 971 955 406,639	456 636 702,346	1 884 725 692,926
7- Encours des crédits nets	-	-	9 995 523 044,413	8 487 753 423,015	9 393 663 590,219
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	10 841 641 120,748	9 529 067 247,650	10 585 228 392,769
* Dépôts à vue	-	-	5 521 996 611,002	4 806 171 807,371	5 370 550 040,267
* Dépôts d'épargne	-	-	2 644 946 594,405	2 335 962 909,961	2 434 226 682,847
9- Emprunts et ressources spéciales	-	-	280 036 948,188	258 071 549,955	247 445 181,073
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	214 751 063,933	191 044 808,192	181 149 873,781
* Ressources spéciales	-	-	65 285 884,255	67 026 741,763	66 295 307,292
10- Capitaux propres	-	-	968 220 232,955	826 031 686,941	967 914 203,584

(*) Les charges générales d'exploitation au 30/09/2018 tiennent compte de la cotisation au fonds de garantie des dépôts bancaires prévue par le décret gouvernemental n°2017-268.

(**) Ces variations proviennent essentiellement d'un reclassement de certaines lignes de BTA du poste « Titres de transactions » vers le poste « Titres d'investissement » (Voir note Indicateurs I-5)

FAITS SAILLANTS DES NEUF PREMIERS MOIS 2018

La BIAT a clôturé les neuf premiers mois 2018 avec les résultats suivants :

⇒ **Un PNB de 596,6MD en accroissement de 17,8% par rapport à fin septembre 2017. La formation de ce PNB est ventilée comme suit :**

- ⇒ Une marge en intérêts de 330,6MD, en augmentation de 30,0% ;
- ⇒ Une marge sur commissions de 132,0MD, en progression de 9,5% ;
- ⇒ Des autres revenus de 134,1MD, en augmentation de 1,8%.

⇒ **Des charges opératoires de 279,5MD marquant une évolution de 16,6%, essentiellement due à :**

- ⇒ Une augmentation des frais de personnel de 3,3 % ;
- ⇒ Un accroissement des charges générales d'exploitation de 62,8% provenant principalement de la cotisation au fonds de garantie des dépôts bancaires prévue par le décret gouvernemental n°2017-268 ;

Compte non tenu de cette cotisation de 20,5MD, l'évolution des charges opératoires aurait été de 8,1%.

⇒ **Des encours de dépôts de 10 841,6 MD, enregistrant un accroissement de 13,8% tiré par les dépôts à vue (+14,9%) et les dépôts d'épargne (+13,2%) ;**

⇒ **Des encours de crédits nets de 9 995,5MD, en progression de 17,8%.**

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE

DE LA BIAT AU 30/09/2018

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES :

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative aux neuf premiers mois de l'année 2018.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30-09-2018 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaire de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 30-09-2018 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 30-09-2018 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2018 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaire arrêtés au 30-09-2018.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant aux neuf premiers mois de l'année 2018. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30-09-2018 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de septembre 2018. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/09/2018.

4. Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre des neuf premiers mois de l'année 2018, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2017 que celles relatives à l'année 2018.

Les données relatives à l'année 2017 sont conformes à celles publiées en 2017 dans le cadre des indicateurs trimestriels des neuf premiers mois de 2017.

5. Reclassement du portefeuille BTA

Un reclassement de certaines lignes de BTA a été effectué en 2017 du poste « Titres de transactions » vers le poste « Titres d'investissement » et ce, pour un montant de 940.278 md, dont un montant de 3.285 md représentant l'amortissement de la décote.

II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre des neuf premiers mois de l'année 2018 à 903 522 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,

- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaire sont présentés nets des agios réservés.

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 306 919 mD au titre des neuf premiers mois de l'année 2018.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées essentiellement des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires.

3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées, des titres en portage et des fonds gérés.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en net c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

5. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Les capitaux propres au 31/12/2017 et au 30/09/2018 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2017 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 30/04/2018.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre des neuf premiers mois de l'année 2017 et des neuf premiers mois de l'année 2018 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.